

ÉTATS FINANCIERS
du
FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.
pour l'exercice clos
LE 31 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./ BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./ Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états des opérations et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc. au 31 décembre 2014, de ses résultats d'opérations, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
Le 10 mars 2015.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF COURANT		
Encaisse	80 024	\$ 2 505 455
Apports à recevoir - note 5	285 714	\$ 285 714
Intérêts à recevoir	3 388	-
Frais payés d'avance	<u>3 429</u>	<u>3 429</u>
	372 555	\$ 2 794 598
ACTIF À LONG TERME		
Placements - note 4	2 102 616	-
Apports reportés - note 5	<u>1 428 572</u>	<u>1 714 286</u>
	<u>3 903 743</u>	<u>\$ 4 508 884</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF COURANT		
Comptes à payer et frais courus - note 6	18 550	\$ 20 778
Frais adjugés à payer - note 7	<u>404 354</u>	<u>30 948</u>
	422 904	\$ 51 726
APPORTE REPORTÉS - note 8	<u>567 770</u>	<u>1 457 158</u>
	990 674	\$ 1 508 884
ACTIF NET		
Non affecté	<u>2 913 069</u>	<u>3 000 000</u>
	<u>3 903 743</u>	<u>\$ 4 508 884</u>

Apprévé par le Conseil :

DAVID MCKENDRY

..... Administrateur

LYNNE TOUPIN

..... Administratrice

ROBERT FARMER

..... Administrateur

(voir notes ci-jointes)

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
REVENUS		
Apports - note 8	889 388 \$	542 842 \$
Intérêts	<u>17 779</u>	<u>14 521</u>
	<u>907 167</u>	<u>557 363</u>
DÉPENSES		
Frais adjugés - note 7	<u>801 294</u>	<u>331 042</u>
Générales et administratives - note 9		
Agent de coûts	144 464	138 562
Honoraires des administrateurs	28 460	35 623
Frais légaux	10 139	42 596
Audit	5 650	5 000
Assurances	3 596	4 034
Frais bancaires	<u>495</u>	<u>506</u>
	<u>192 804</u>	<u>226 321</u>
	<u>994 098</u>	<u>557 363</u>
REVENUS NETS (DÉPENSES NETTES)	(86 931)	-
ACTIF NET, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
ACTIF NET, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 913 069</u> \$	<u>3 000 000</u> \$

(voir notes ci-jointes)

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenus net (dépenses nettes)	(86 931) \$	- \$
Variations des éléments suivants :		
Apports à recevoir	285 714	1 000 000
Intérêts à recevoir	(3 388)	-
Frais payés d'avance	-	(3 429)
Comptes à payer et frais courus	(2 228)	20 778
Frais adjugés à payer	373 406	30 948
Apports reportés	<u>(889 388)</u>	<u>1 457 158</u>
	<u>(322 815)</u>	<u>2 505 455</u>
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats de placements	(2 202 616)	-
Dispositions de placements	<u>100 000</u>	<u>-</u>
	<u>(2 102 616)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(2 425 431)	2 505 455
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 505 455</u>	<u>-</u>
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>80 024</u> \$	<u>2 505 455</u> \$

(voir notes ci-jointes)

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

1. NATURE DES OPÉRATIONS

En mars 2011, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ("CRTC") a publié la décision de radiodiffusion 2011-163 du CRTC qui a établi le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (le "Fonds"). Le mandat, défini sous la politique réglementaire de la décision de diffusion de CRTC 2012-181 est : de contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux auprès du CRTC en matière de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion; de soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles lors des instances de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion; d'engager un agent de coûts indépendant qui est responsable, sous réserve du pouvoir prépondérant du conseil d'administration, du fonctionnement quotidien du FPR; et d'accomplir tout ce qui contribue à la réussite de ce qui précède.

Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc. ("FPR") a été constitué le 6 septembre 2012, sans capital actions, en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, pour exploiter le Fonds. Le Fonds a accepté les formulaires de demande de frais adjudgés à compter du mois d'avril 2013, pour les frais encourus le ou après le 26 mars 2012.

Le Fonds opère sur une base à but non lucratif et n'est donc pas sujet aux impôts sur le revenu, conformément à l'article 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de comptabilité

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, que l'on trouve à la partie III du Manuel de CPA Canada.

Constatation des recettes

Le Fonds utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports au Fonds sont établis de temps en temps par les décisions du CRTC. Les apports non affectés sont comptabilisés aux revenus en lien avec les dates des décisions appropriées du CRTC. Les apports affectés sont comptabilisés aux revenus au cours de l'exercice durant lequel les dépenses reliées sont encourues. Certains apports sont dus par les contributeurs en plusieurs versements couvrant plusieurs exercices. À la date des états financiers, les apports non reçus sont comptabilisés comme apports à recevoir à l'état de la situation financière.

L'intérêt créditeur est gagné sur le compte bancaire et les placements du Fonds et est comptabilisé au revenu lorsqu'il est gagné.

Frais adjudgés à payer

Aucune échéance n'existe pour les organisations postulantes de demandes de frais adjudgés. Les frais adjudgés sont donc reconnus aux dépenses et au passif du Fonds lors de la réception de la demande de coûts par l'agent. Le montant comptabilisé, évalué en date des états financiers, représente le montant le plus probable à être autorisé par le conseil d'administration du Fonds. Toute sur ou sous estimation des provisions pour frais adjudgés est reconnue comme ajustement à la dépense de frais adjudgés au courant de l'exercice où le montant est déboursé.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur et subséquemment au coût amorti à la fin de l'exercice.

Les coûts de transaction associés à l'acquisition et à la disposition des investissements sont comptabilisés à la dépense lorsqu'ils sont engagés.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés de l'actif, du passif et des actifs et passifs éventuels en date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses comptabilisés pour l'exercice.

La direction utilise des estimations quand elle inscrit les frais adjugés et les frais adjugés à payer. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et ces différences pourraient représenter des montants significatifs.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE RISQUE

Le Fonds s'expose à, et gère divers risques financiers découlant de ses opérations et n'utilise pas de contrats d'instruments financiers, y inclus des instruments financiers dérivés à fins spéculatives.

Les risques principaux auxquels le Fonds est exposé et ses politiques de gestion de risque sont comme suit :

Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit provenant de son encaisse, de ses apports à recevoir et de ses placements. L'encaisse et les certificats de placement garanti du Fonds sont déposés auprès d'une institution financière canadienne et, par conséquent, la direction ne croit pas qu'il y ait un risque important de crédit sur ces montants. Les apports à recevoir du Fonds proviennent d'une seule entreprise. Il existe donc un risque que le contributeur manque à ses obligations financières avant de payer, en entier, la somme due. La direction croit que ce risque de défaut est minime étant donné que le respect de l'obligation de financement est nécessaire pour que le contributeur reste en bonne grâce avec son organisme de réglementation, le CRTC.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Fonds gère avec soins ses obligations financières et n'encourra pas de passif au-delà de la disponibilité de ses réserves de trésorerie.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE RISQUE - Suite

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est composé du risque d'intérêt, du risque de change et du risque de prix - autre.

(i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments ou des flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en fonction de facteurs liés aux taux de la valeur du dollar canadien par rapport aux taux des devises étrangères.

Le Fonds n'est pas sujet au risque de taux de change puisque les sommes reçues, détenues et payables sont toutes en dollars canadiens.

(ii) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêts sur les marchés. Le Fonds gère ce risque par la mise en oeuvre de politiques de placement prudentes.

Le Fonds reçoit des intérêts, calculés d'après le taux d'intérêt composé préférentiel de la banque, sur son solde bancaire quotidien. Les placements du Fonds dans les certificats de placement garantissent des taux d'intérêts effectifs variant de 1,3% à 2,05%, et viennent à échéance au cours d'une période allant de un à trois ans.

(iii) Risque de prix - autre

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché (autres que celles dont la cause est le risque de change ou le risque du taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier, à son émetteur ou à des facteurs ayant effet sur des instruments similaires sur le marché.

Le Fonds n'est pas sujet au risque de prix - autre.

Changements des risques

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'exposition aux risques du Fonds depuis l'exercice précédent.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

4. PLACEMENTS

Les placements du Fonds sont les suivants:

	<u>2014</u>
	<u>Coût</u>
	<u>Juste valeur</u>
Encaisse détenue pour le réinvestissement	15 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé	652 601
Certificats de placement garanti	<u>1 450 000</u>
	<u>1 452 322</u>
	<u>2 102 616</u> \$
	<u>2 104 938</u> \$

Les placements du Fonds dans les certificats de placement garanti ont des taux d'intérêts effectifs variant de 1,3% à 2,05%, et viennent à échéance entre le 12 novembre 2015 et le 14 novembre 2017.

5. APPORTS À RECEVOIR

Au 31 décembre 2013, il existait un apport à recevoir de 2 000 000 \$ provenant de BCE inc. ou de ses sociétés liées, en résultat de la décision de radiodiffusion CRTC 2013-310. L'apport est à recevoir en sept versements annuels égaux de 2014 à 2020. La portion à recevoir d'ici 12 mois de la date de l'état de la situation financière est donc de 285 714 \$. Ce montant est présenté à l'actif à court terme. Le solde restant est présenté à l'actif à long terme.

6. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

Les comptes à payer et frais courus comprennent des remises gouvernementales à payer de nul \$ (2013 - nul \$).

7. FRAIS ADJUGÉS

Au 31 décembre 2014, le statut des frais adjudgés est comme suit:

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Demandes reçues, autorisées et payées	396 940 \$	300 094 \$
Demandes reçues, autorisées et inscrites aux comptes à payer	-	-
Demandes reçues, non autorisées et inscrites aux comptes à payer	<u>404 354</u>	<u>30 948</u>
Dépense totale de frais adjudgés pour l'année	<u>801 294</u> \$	<u>331 042</u> \$

Depuis le 31 décembre 2014 et avant la publication de ces états financiers, des demandes supplémentaires de 1 050 \$ ont été reçues.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés se rapportent, suite à la décision de radiodiffusion CRTC 2013-310 pour les frais adjugés anglais et français et les dépenses reliées, au financement reçu de BCE inc. ou de ses sociétés liées et qui n'est pas comptabilisé comme revenu jusqu'à ce que les dépenses reliées soit encourues. Les changements au solde des apports reportés sont comme suit:

	(Redressé - note 11)					
	2014			2013		
	<u>Anglais</u>	<u>Français</u>	<u>Total</u>	<u>Anglais</u>	<u>Français</u>	<u>Total</u>
Solde, début de l'exercice	617 952 \$	839 206 \$	1 457 158 \$	-	\$	-
Apports	-	-	-	1 000 000	1 000 000	2 000 000
Moins le montant comptabilisé au revenu durant l'exercice	<u>(617 952)</u>	<u>(271 436)</u>	<u>(889 388)</u>	<u>(382 048)</u>	<u>(160 794)</u>	<u>(542 842)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>\$ 567 770</u>	<u>\$ 567 770</u>	<u>617 952</u>	<u>\$ 839 206</u>	<u>\$ 1 457 158</u>

9. DÉPENSES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

Les dépenses générales et administratives sont appliquées contre les apports anglais et français selon le pourcentage des frais adjugés anglais et français au cours de l'exercice. Les dépenses générales et administratives ont été attribuées comme suit:

	2014			2013		
	<u>Anglais</u>	<u>Français</u>	<u>Total</u>	<u>Anglais</u>	<u>Français</u>	<u>Total</u>
Frais adjugés	578 865 \$	222 429 \$	801 294 \$	232 941 \$	98 101 \$	331 042 \$
Taux d'attribution	72,2%	27,8%		70,4%	29,6%	
Générales et administrative	<u>138 819</u>	<u>53 985</u>	<u>192 804</u>	<u>159 330</u>	<u>66 991</u>	<u>226 321</u>
Dépenses totales	<u>717 684</u> \$	<u>276 414</u> \$	<u>994 098</u> \$	<u>392 271</u> \$	<u>165 092</u> \$	<u>557 363</u> \$

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

10. ENGAGEMENTS

Le Fonds a signé un contrat avec une entreprise qui accomplit les services d'agent de coûts, ainsi que d'autres activités administratives journalières reliées à l'opération du Fonds. Le contrat prend fin le 15 janvier 2016 et exige des paiements annuels de 127 000 \$ plus TVH.

11. REDRESSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Le Fonds a déterminé que les apports inscrits comme étant gagnés de BCE inc. ou de ses sociétés liées, suite à la décision de radiodiffusion CRTC 2013-310 pour les frais jugés anglais et français et les dépenses reliées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, étaient surévalués par 1 457 158 \$. Par conséquent, l'actif net était surévalué par 1 457 158 \$ et les apports reportés étaient sous évalués par 1 457 158 \$ au 31 décembre 2013. Suite à la correction de cette erreur, les chiffres correspondants présentés dans ces états financiers ont été révisés comme suit: les apports au 31 décembre 2013 à l'état des opérations et de l'évolution de l'actif net ont été réduits de 2 000 000 à 542 842 \$, résultant dans une réduction correspondante de 4 457 158 \$ à 3 000 000 \$ à l'actif net. Les apports reportés ont été augmentés de 0 \$ à 1 457 158 \$; et l'actif net non affecté fut réduit de 4 457 158 à 3 000 000 \$ au 31 décembre 2013, tel que présenté à l'état de la situation financière. Les changements correspondants ont également été reflétés à la note 8 - apports reportés.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés où nécessaire pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.